

Formalisme de l'analyse de l'imputabilité dans le rapport d'expertise

Dr Georges Lavigne

Dr Thierry Sulman



La discussion médico-légale

- La forme
- L'analyse médico-légale
- Ce qu'il est déconseillé de faire
- Les critères obligatoires
- L'avis sapiteur
- Connaissance et expérience



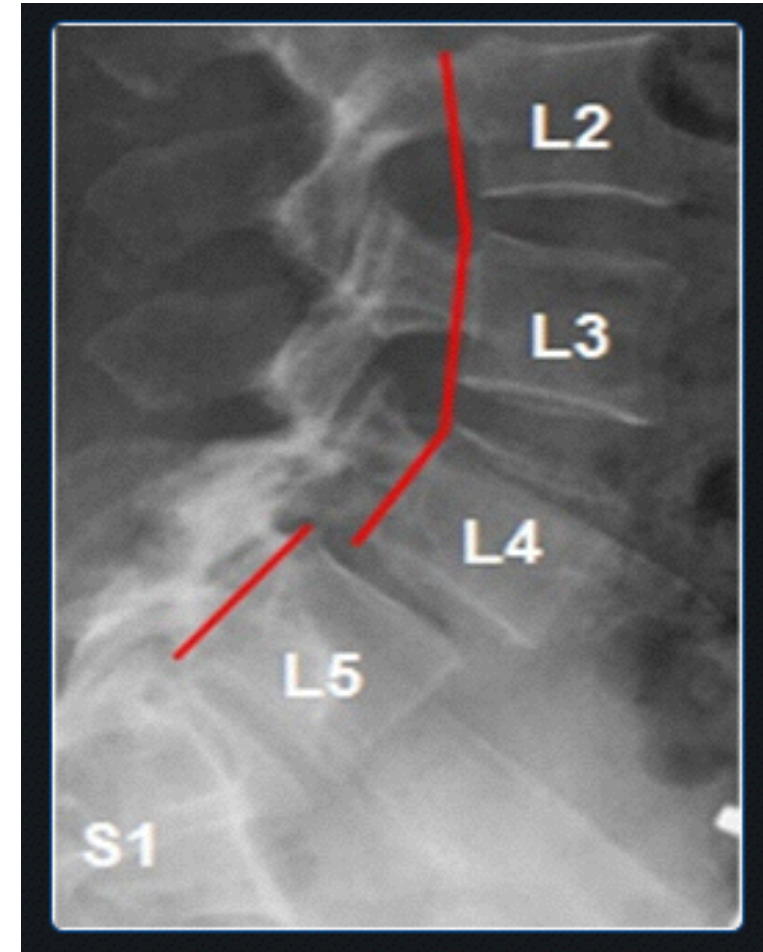
La forme

- Synthèse claire et précise
- Diagnostic séquellaire
- Trois niveaux de lecture



L'analyse médico-légale

- Présenter le problème sous forme de question/réponse
- Ce spondylolisthésis L4 L5 peut-il être la conséquence d'un choc arrière à vitesse faible ?



Réponses

- Pathologie liée à une lyse isthmique
- Pathologie connue en dehors de tout fait accidentel
- Non reproductible en médecine expérimentale
- Pas de signe d'une atteinte osseuse à l'IRM



Ce qu'il est déconseillé de faire

- Affirmer une conviction sans justification scientifique
- Laisser le juriste dans une incertitude
- Éviter la notion d'état antérieur révélé
- Privilégier la notion de découverte fortuite



L'avis sapiteur

- Poser des questions à son ou ses Sapiteurs
- Lui adresser une mission bien spécifique
- Finaliser le rapport



Les critères obligatoires

La vraisemblance scientifique

Critères constants

- La réalité de l'agent causal
- L'intégrité préalable de la région atteinte
- La certitude diagnostic

Critères variant avec la pathologie

- Concordance de siège
- Délai d'apparition des troubles
- La continuité évolutive



Connaissance et expérience

- Impartialité
- Sérénité
- Respect du contradictoire
- Qualité du raisonnement



Conclusion

- Faisons nôtre cette phrase de MONTAIGNE

« Je ne juge pas, je raconte »



Merci de votre attention

